

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DELEGATION A LA REFORME DE L'ETAT
ET A L'ASSISTANCE TECHNIQUE

PROGRAMME NATIONAL DE BONNE GOUVERNANCE

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES
DE BONNE GOUVERNANCE



Atelier d'information et de partage sur l'ASSAINISSEMENT de Dakar



Juin 2010

GRACOS CONSULTANCE
Groupe de Recherche, Appui-Conseil-Orientation et de Services

La Pratique, l'Expérience et
l'Expertise au service du
Développement

Mail: cabinet.gracos@gmail.com

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1. Introduction

La plate-forme des acteurs non étatiques pour le suivi de l'Accord de Cotonou regroupe les organisations faîtières de la société civile, des syndicats et du secteur privé les plus représentatives du Sénégal. L'Accord de Cotonou, dans ses principes fondamentaux stipule à l'Article 6 : « les acteurs de la coopération comprennent (i) les autorités publiques (locales, nationales et régionales) ; (ii) les acteurs non étatiques « regroupant » le secteur privé, les partenaires économiques et sociaux, y compris les organisations syndicales ; la société civile sous toutes ses formes selon les caractéristiques nationales. » Quant à l'article 2, il indique qu' « ...outre l'Etat en tant que partenaire principal, le partenariat est ouvert à différents types d'autres acteurs, en vue de favoriser la participation de toutes les couches de la société, du secteur privé et des organisations de la société civile à la vie politique, économique et sociale.... »

Sous ce rapport, la plate-forme vise l'objectif global de :

- promouvoir de nouveaux partenariats entre les membres, les autorités publiques et les partenaires au développement notamment l'UE,
- Renforcer la participation des A.N.E au dialogue politique, social, économique et culturel, à la définition, au suivi et à l'évaluation des politiques et stratégies de développement par la mobilisation et la systématisation des contributions techniques des membres sur les défis du développement.

Cette initiative nationale s'inscrit dans le développement des partenariats public-privé (PPP).

C'est pourquoi, la plate-forme a mis en place un dispositif organisationnel pour assurer l'atteinte des objectifs ci-dessus cités. Dans ce cadre, elle a mis en place des groupes thématiques prenant en charge les divers secteurs de développement du Sénégal.

1.2. Objectifs de l'atelier

Capitaliser les expériences et les bonnes pratiques en matière de dialogue politique Etat/ANE et AL/ANE, contribution des ANE aux politiques publiques, d'implication des ANE dans les programmes de lutte contre la pauvreté, de renforcement de la gouvernance locale participative.

2. DEROULEMENT DE L'ATELIER

2.1. Ouverture officielle

L'atelier d'information et de partage sur les politiques et programmes d'assainissement au Sénégal a démarré par une cérémonie officielle d'ouverture coprésidée par Monsieur Pape Senghane Diouf, Président de la Plate-forme des ANE et Monsieur Ousmane Badiane, 1^{er} Vice Président du Conseil Régional de Dakar.

Le Président de la Plate-forme a souligné le contexte de l'atelier qui entre dans une suite des Groupes thématiques de réflexion sur les politiques sectorielles au Sénégal avec comme objectif de : capitaliser les expériences et les bonnes pratiques en matière de dialogue politique Etat/ANE et AL/ANE, de contribution des ANE aux politiques publiques, d'implication des ANE dans les programmes de lutte contre la pauvreté, de renforcement de la gouvernance locale participative.

Le 1^{er} Vice Président du Conseil Régional de Dakar, quant à lui, a salué la dynamique de collaboration entre le Conseil Régional et la PF-ANE et a proposé de formaliser ce partenariat par une charte pour instituer la collaboration PF-ANE et Conseil régional.

2.2. Méthodologie

L'atelier s'est déroulé sur deux jours selon la méthodologie suivante :

1. Une série d'exposés par des experts issus des départements étatiques compétents, d'experts indépendants et des acteurs concernés par les secteurs pour établir l'état des lieux ;
2. Questions de clarification et débats sur les exposés par les participants
3. Etablissement du cahier de recommandations par les participants
4. Elaboration du document de synthèse par le consultant chargé de la facilitation des deux ateliers

2.3. Présentation des Masses

A la reprise des travaux, l'atelier a été modéré par Monsieur Mamadou Faye, Secrétaire général de PF-ANE autour du Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire, les inondations, la Baie de Hann, l'Emissaire de Cambérene et les Canaux à ciel ouvert de Rufisque.

Masse 1. Présentation du PEPAM

Il revenait à M. Moctar Wone, Chargé de la Passation des Marchés au PEPAM de faire la présentation à travers un exposé qui s'est articulé autour sept (7) points, à savoir :

1. **la présentation de la politique sectorielle PEPAM-2015** : Dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, il s'agit de *réduire de moitié la proportion de personnes sans accès à des systèmes améliorés d'eau potable et d'assainissement, sur la période 2005-2015*. Des réformes sur le cadre institutionnel sont aussi prévues pour accompagner les investissements.

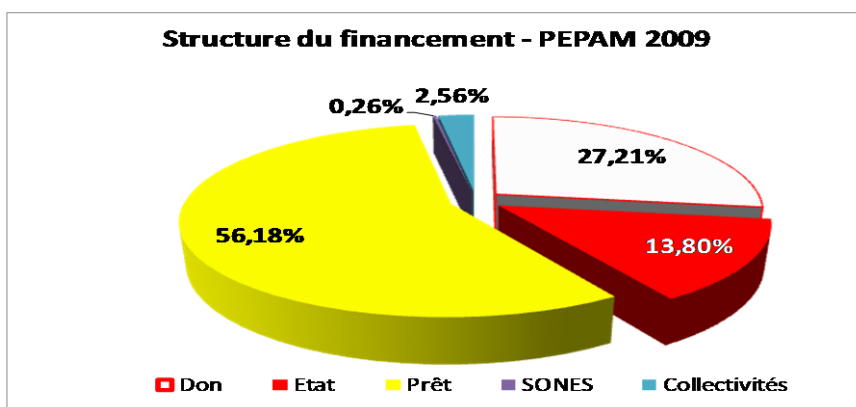
Les résultats à atteindre d'ici 2015 pour le **milieu rural** sont de faire passer le taux d'accès à l'eau potable de **64% à 82%**, soit **+ 2,3 millions de personnes à desservir** et de faire passer le taux d'accès de l'assainissement de **26% à 63%**, soit **+ 3,15 millions de personnes à desservir**.

Les résultats à atteindre d'ici 2015 pour le **milieu urbain** sont d'atteindre **l'universalité** de l'accès à l'eau potable et passer le taux d'accès par branchement à l'eau potable de **75,7% à 88% à Dakar**, et **57,1% à 79% dans les centres de l'intérieur** et de passer le taux d'accès de l'assainissement de **56,7% à 78%**, dont **85% à Dakar**, **72% dans les centres assainis** et **68% dans les centres non assainis**.

2. **la mobilisation des financements** : Le portefeuille global mobilisé depuis 2005 s'établit en 2009 à un **cumul de 352 milliards FCFA**.

Performance moyenne annuelle	70,4 Mds
Taux global de mobilisation	57%
Variation relative par rapport à 2008	+ 6 pts

Le portefeuille est en **majorité constitué de prêt (56,2%)** mais les dons ne sont pas aussi négligeables (**27,2%**). La contribution de l'Etat atteint **14%**.



3. **l'évolution des indicateurs globaux** : En 2009, **évolution mitigée des indicateurs d'accès** aux services d'eau potable et d'assainissement.

4. **l'assainissement rural** : objectifs & paquet technique et résultats 2009 : Pour atteindre les OMD il faudra réaliser : En milieu rural, il faut : **315 000 ouvrages d'assainissement individuel** au niveau des ménages ; **3.360 édicules publics** au niveau des lieux socio-économiques (marchés, gares routières, écoles, structures de santé, lieux de culte...)

Milieu	Sous-secteurs	# démographique	Taux d'accès
Hydraulique	Rurale	54%	73,6%
	Urbaine	46%	97,0%
Total Eau Potable		100%	84,4%
Assainissement	Rural	54%	29,0%
	Urbain	46%	63,6%
Total Assainissement		100%	44,9%

5. **l'assainissement urbain** : objectifs & & paquet technique et résultats 2009 : Pour atteindre les OMD il faudra réaliser : En milieu urbain, il faut **92 400** branchements à l'égout ; **801 km** mètre linéaire d'extension de réseau ; **135 300** d'ouvrages d'assainissement individuels ; **160** édicules publics ; **94 242 m3/jour** seront épurées.

6. **l'assainissement rural** : nouvelles initiatives La phase pilote du **Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC – approche sans subvention aux ménages)** a été lancée avec l'appui de l'UNICEF-WSP-WSSCC : Une phase pilote est en cours au

niveau de la région de Tamba dans l'objectif de lutter contre la défécation à l'air libre. Il y a **possibilité de passage à l'échelle. Les modalités devront être définies avec les autorités sectorielles.**

- 7. les Mécanismes de mise en œuvre :** (i) Renforcer le **partenariat ONG du SUD et ONG du Nord** pour mobiliser des financements consistants et flexibles pour améliorer l'accès à l'assainissement. (ii) **Porter le plaidoyer au niveau national et international** pour amener les partenaires techniques et financiers à relever de manière sensibles les ressources allouées à l'assainissement. (iii) **Renforcer le partenariat ANE-PEPAM** déjà effectif dans plusieurs cas (collaboration fructueuse entre PEPAM et plusieurs ONG) pour conjuguer les efforts vers les OMD.

Après cet exposé, les participants ont eu une discussion large et ouverte sur les enjeux des politiques et programmes d'eau potable et d'assainissement faisant ressortir ces points d'interrogation et de clarification :

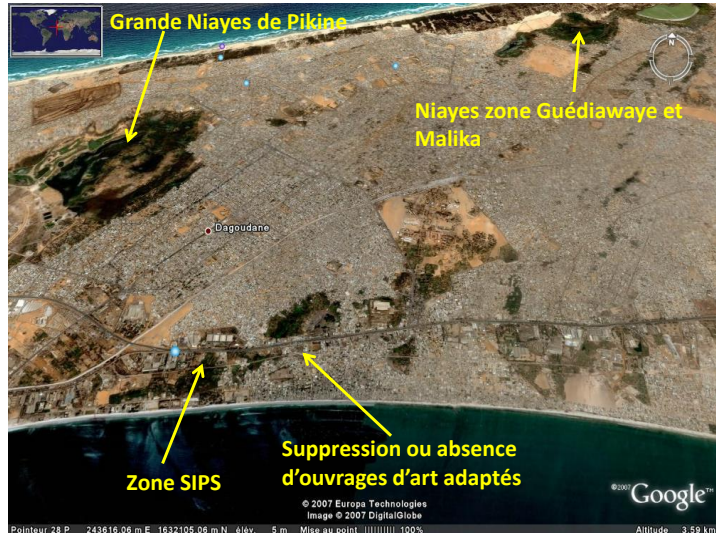
- En termes de contradiction entre les statiques et les réalités vécues par les acteurs par rapport :
 - aux indicateurs qualitatifs permettant de dire que telle zone est assainie ou non (cas de Rufisque, médina...)
 - à la ventilation des ouvrages par zone urbaine et rurale
 - à l'état d'avancement des réalisations par rapport aux prévisions, permettant de mesurer les écarts.
- En termes de financement, les points relevés sont :
 - la contribution des populations surtout rurale qui varient entre 10 à 20% qui n'est pas assez visible dans le plan de financement,
 - Les populations participent déjà au financement de l'assainissement via les factures de la SDE, elles doivent avoir droit au chapitre,
 - depuis 2003, l'Etat n'a pas fait un réajustement tarifaire certes.
 - L'Etat doit plus de 22 milliards au secteur de l'eau, si rien n'est fait on risque de subir les mêmes problèmes que le secteur de l'électricité,
 - Problème de la dette dans la mesure 56% du financement du PEPAM proviennent de prêt qui seront remboursés par le contribuable ce qui justifie d'autant son droit de regard.
- En termes d'efficience des ressources,
 - Problème de lecture et de visibilité dans le rapport volume d'argent / amélioration du cadre de vie des populations : Il faut interroger l'efficience du projet.
- En termes de communication
 - Quelle possibilité avec les ANE et CL dans la co-construction de plans d'assainissement.
 - Le niveau d'implication des CL et des populations en termes d'informations, d'éducation et de communication

Masse 2. Inondations

La problématique des Inondations a été présentée par Monsieur Ousmane Diallo de l'ONAS. L'exposé a été structuré autour de quatre (4) axes à savoir : le contexte des inondations, les causes principales, les solutions envisageables et les conclusions et recommandations.

8. Le contexte des inondations :

A Dakar, l'urbanisation se développe ou se crée sur la zone initialement rurale, sur les anciennes vallées et petits cours d'eau qui s'écoulaient vers la mer ou vers les lacs des Niayes. La géographie et morphologie de Pikine et de Guediawaye se situe dans les dômes et dépressions (Niayes, fond de vallée, et marigot). Pikine se situe dans les dépressions dont la S baisse, Remblai des populations, parcelles occupées illégalement.



9. **Causes des inondations : Les contraintes institutionnelles :** (i) Absence de synergie entre les compétences avec un éparpillement des missions entre les différents Ministères/ assainissement / Environnement/ communes (ONAS, PCRPE, Plan Jaxaay, AATR) ; (ii) Absence de synergie entre les compétences à préciser cependant la gestion des canaux à ciel ouvert est assurée par les communes (iii) Défaut d'application des Mesures réglementaires en vigueur code environnement, code de l'assainissement...(iv) Déficience des structures de gestion sous équipées ne pouvant assurer contrôle/ entretien des ouvrages, (v) l'insuffisance dans l'application de la législation à l'origine du développement d'un habitat anarchique dit « spontané »

10. **Causes des inondations : Les contraintes socioculturelles et économiques :** (i) Absence de synergie pour l'information entre réseau séparatif d'EU et un réseau de drainage des eaux pluviales, (ii) En l'absence de réseau EU, les ouvrages de drainage sont indifféremment utilisés pour des rejets liquides de toutes sortes (trop plein des fosses), (iii) Déversements des déchets solides domestiques dans les drains, voire les boues de vidanges des fosses, branchements clandestins, (iv) Prise de conscience insuffisantes des populations de la fonction des ouvrages de drainage, (v) Occupation anarchique des dépressions des Niayes (construction dans le lit des cours d'eaux, forte demande en logement)

11. **Causes des inondations : Les contraintes techniques :** (i) conception linéaire du réseau avec des modèles utilisés par les ingénieurs qui conduit à des aménagements totalement figés ; (ii) la mauvaise conception de certaines infrastructures d'assainissement non réalisées par l'ONAS et qui sont ensuite incorporées dans son patrimoine, pour exploitation ; (iii) Imperméabilisation du sol du aux constructions nouvelles (Réduction du temps de concentration et de l'infiltration (débit de crue rapide)

12. Causes des inondations : Contraintes liées à l'exploitation / entretien des ouvrages : (i) Insuffisance de l'entretien des ouvrages d'évacuation des eaux pluviales ; (ii) Etat défectueux des routes et leur ensablement (mal fonctionnement des ouvrages) ; (iii) l'urbanisation non maîtrisée ; (iv) Programmes immobilier dans les nouveaux quartiers sans système d'évacuation.



13. Les solutions possibles : les solutions classiques ; (i) Volet technique actualiser les connaissances scientifiques et les modèles de ruissellement des zones ; (ii) Étude hydrologique et hydrogéologique ; (iii) Réalisation des ouvrages et proposition de schémas de gestion, (iv) Renforcer, refaire ou doubler les tronçons existants

14. Les solutions possibles : les solutions nouvelles ; (i) La gestion en temps réel, Nécessite la densification du réseau de Mesure hydropluviométrique, de communication, et d'alimentation électrique. Elle est rendu possible, d'une part par le développement des modèles informatiques de simulation hydrologique et hydraulique prévoyant le comportement du bassin versant ainsi que celui du réseau d'assainissement, et d'autre part par l'utilisation de technique de communication associé à celle de l'automatique permettant le contrôle et la commande à distance de certains ouvrages régulateurs du réseau (seuil, vannes, stations de pompage etc.).

15. Les solutions nouvelles : Les solutions alternatives ; (i) Souvent moins onéreuses que les solutions traditionnelles ou bien pour un cout équivalent, elles offrent une protection supérieure contre les différents risques (déconcentration des flux, répartition des risques, diminution des risques à l'aval), (ii) Ces techniques prometteuses sont encore peu utilisées car : - elles sont nouvelles et de ce fait souffrent d'a priori en ce qui concerne l'évolution de leur fonctionnement dans le temps, leur conception, leur réalisation et leur entretien.- Elles sont complexes dans le sens qu'elles peuvent prendre des formes diverses qui affectent de manière importante l'aménagement d'une zone. - Elles sont multifonctionnelles. - Elles sont fortement dépendante de leur environnement : celui-ci qu'il soit physique, social ou institutionnel va influencer sur la vie entière de ces techniques, leur conception à leur entretien et à leur gestion.

A l'issue des discussions les participants ont mis l'accent sur :

- Les diverses expériences des ANE dans la gestion des inondations et les différents appuis et contribution pour soutenir les collectivités locales à faire des actions coordonnées.
- La polémique stérile (entre Etat et Collectivités) instaurée autour de la gestion des inondations pendant que les populations continuent à vivre dans les eaux.
- L'absence de coordination et synergies des interventions et le retard de réactions des mesures préventives face aux dégâts des inondations.
- La non implication des parties prenantes dans le processus de gestion des inondations

Masse 3. Baie HANN

L'exposé sur la Baie de Hann s'est structuré autour de quatre points (i) Etat physique et environnemental de la baie, (ii) problèmes constatés, (iii) les Causes, (iv) les Conséquences. Le projet de dépollution de la baie de hann est le premier projet d'infrastructures de dépollution industrielle au Sénégal.

16. Composantes du projet : Au niveau des infrastructures : (i) Construction d'un intercepteur le long de la Baie de Hann, depuis le Port de Dakar (rond point Afric Azote) jusque Mbao. (ii) Une station d'épuration entre le village de Petit Mbao et les ICS dédiée au traitement des effluents (70% rejets industriels et 30% rejets domestiques), (iii) Un émissaire de rejet en mer (3 km env.) **Au niveau des industries :** Mise en place de prétraitements, avant raccordement à l'intercepteur

L'anse de Bel Air et la digue du BIMA forment un obstacle à l'écoulement de la veine de courant et favorisent l'isolement de la bande côtière.



17. Conséquences sanitaires (i) Directs par baignade : dermatoses (gale, etc), conjonctivite,(ii) Direct par injection: helminthiases, maux de ventre, salmonelloses, fièvres paratyphoïdes, diarrhées,(iii) Indirect par consommation de produits halieutiques.

18. Conséquences environnementales (i) présence de polluants comme les matières organiques, les métaux lourds et les micro-organismes pathogènes (coliformes, de salmonelles, de virus et d'helminthes)

19. Conséquences économiques (i) décès prématurés, (ii) jours d'école manqués, (iii) absence au travail, (iv) productivité de la pêche en baisse, mévente, (v) tourisme en berne

Après discussion les participants ont porté leur réflexion sur :

- Le fait que le projet de dépollution de la baie de Hann est le 1^{ier} projet d'infrastructures de dépollution industrielle au Sénégal vue l'état de dégradation avancé sur l'environnement.
- L'application complète du principe « pollueur-payeur » à travers une nouvelle redevance pour les industriels pour garantir la pérennité des ouvrages et la sécurisation de l'équilibre financier du service de l'assainissement.
- La Gouvernance partagée par différents acteurs (Etat, secteur privé, et collectivités locales) d'une politique pérenne d'assainissement industriel.



Masse 4 : l'Émissaire de Cambérène

Cette masse a enregistré deux communications : D'abord, l'ONAS a fait un exposé sur la Situation actuelle des ouvrages, la Situation projetée et les Résultats et avantages attendus.

20. Sur la situation actuelle : La station d'épuration de Cambérène permet de traiter les eaux usées collectées des Parcelles assainies, des cités Maristes, de Cambérène et de ses environs. Cette station d'épuration est dimensionnée pour traiter 19 700 m³/jour d'eaux usées. Ces eaux usées sont traitées biologiquement, ce qui permet d'avoir un abattement de la pollution de 90% entre l'entrée et la sortie de la STEP conformément aux normes environnementales de rejet. Une partie de ces eaux traitées biologiquement subit un traitement tertiaire. Cette eau traitée au niveau tertiaire est utilisée entre autres pour: (i) l'arrosage du terrain du golf du technopole; (ii) La floriculture dans les abords de la station; (iii) Et enfin comme eau de gâchage au niveau des travaux de génie civil. Cette eau traitée en tertiaire est estimée à environ 5400 m³/jour. Le reste de ces eaux traitées biologiquement soit environ 12 500 m³/jour est envoyé par refoulement à la mer à travers un émissaire. Le refoulement de ces eaux usées traitées se fait grâce à l'existence des ouvrages suivants: Un poste de refoulement au niveau de la station d'épuration composé d'une bache de pompage équipée de trois (03) pompes d'une capacité de 1400 m³/heure en pointe; Une conduite de refoulement de 600 mm de diamètre longue de 1000 ml posée entre la STEP de Cambérène et le rond point de la Case ; Une conduite gravitaire de 600 mm de diamètre longue de 1400 ml posée entre le rond point de la Case et la plage de Cambérène; Enfin un émissaire en mer provisoire constitué d'une conduite flexible de diamètre 400 mm, d'une longueur de 200 ml environ réalisé en 2001.

21. La Situation projetée : A travers le projet de construction de l'émissaire en mer de Cambérène, il est prévu entre autres : (i) L'augmentation de la capacité de pompage par l'élargissement de la bache du poste de refoulement et l'installation d'une 4^e pompe; (ii) La pose en parallèle à la conduite existante de diamètre 600 mm d'une deuxième conduite de diamètre 450 mm sur une longueur de 1000 ml allant du poste de refoulement jusqu'au rond point de la Case; (iii) La pose en parallèle à la conduite gravitaire existante d'une autre conduite de diamètre 500 mm sur une longueur de 1400 ml allant du rond point de la case jusqu'au niveau de la plage de Cambérène; (iv) Le couplage des deux conduites gravitaires ancienne et nouvelle à partir du rivage à travers un regard; (v) La construction du nouvel émissaire en mer sur une longueur de 1700 ml; (vi) La mise hors service de l'émissaire en mer de 200 m existant; (vii) Le curage et l'inspection par caméra de la conduite existante; (viii) La reprise à neuve de la route de Cambérène depuis l'entre du village jusqu'à la mer.

22. Avantages et résultats : Eliminer les maladies d'origine hydriques; Annihiler les risque de pollution de la plage; Améliorer les conditions d'hygiène et le cadre de vie des populations; Augmenter les revenus des ménages ainsi que les activités récréatives et commerciales des populations riveraines; Minimiser les dépenses médicales de santé des ménages liées autre fois aux maladies d'origines hydriques; En définitive, l'ambition de l'Etat du Sénégal, de l'ONAS et de ses partenaires techniques et financiers est d'augmenter la productivité des habitants du village de Cambérène et de restaurer durablement l'écosystème côtier et marin.

Ensuite le Collectif de Défense de l'Environnement de Cambérene a accès son intervention sur la **POLLUTION ET MILIEU MARIN : CAS DE L'EMISSAIRE DE CAMBERENE**. L'exposé a fait ressortir l'historique des eaux usées et les raisons du rejet des eaux usées et Cambérene.

23. Rappel Historique : 1984 : Premières approches - STEP ; **1987** : Refus catégorique des populations, destruction des tuyaux – Engagement de l'Etat à prolonger dans l'océan, non respecté ; **2000** : Eclatement du tuyau dans le village et inondation de plusieurs maisons en eaux usées non traitées– révolte sanglante des populations puis négociations et accord pour arrêter le déversement– Non encore respecté par l'Etat ; **2004 -2006** : études pour l'agrandissement sans concertation avec les populations et sans étude d'impact environnemental de l'émissaire existant – Refus catégorique de l'autorité religieuse et des populations

Les raisons du rejet de l'Emissaire reposent sur trois (3) principes

24. Les nuisances de l'émissaire actuel : avec un milieu très pollué, avec une présence de métaux lourds dans les eaux pourtant autorisées à la baignade. Une présence de certaines infections à l'état endémique : -Tuberculose, Dermatoses, parasitoses, Rhumatismes, Maux de tête, Chaleurs nocturnes, Irritation des yeux, etc. Aucun système d'assainissement (pourtant un droit comme pour tous les citoyens)

25. La conception du projet d'extension : Manque de respect du statut de capitale religieuse, absence de concertation avec les populations pour recueillir leurs avis, non respect de l'accord de 2000, absence d'étude d'impact environnemental de l'existant, déversement de fortes quantités d'eaux non traitées, charge polluante trop élevée, observatoire environnemental inexistant, bilan de pollution non disponible et non prise en compte de la particularité géomorphologique du site...

26. Le statut de capitale religieuse de la communauté Layène : Refus catégorique du khalife au Ministre de l'Assainissement qui constitue pour la communauté Layène un élément non négociable, proximité des mausolées des Saint-Hommes avec la mer, vertus thérapeutiques de l'eau de mer et des puits d'eau bénite (soigne certaines maladies, pacte mystique entre la mer et Seydina Limamou), 364 ha donnés gracieusement pour loger les démunis (Parcelles assainies) -Parcelles maraichères expropriées pour abriter la station d'épuration : jusqu'à présent les dédommagements ne sont pas effectifs, expropriation du site golf Club et de l'ancien projet de la FAO dont les espaces étaient prêtés (aucune contrepartie)

Enfin, les compléments donnés par le Représentant de la DUE, bailleur du projet, sous forme de commentaires sur les deux exposés ont mis l'accent sur :

27. L'émissaire une réponse aux événements de 2000 : après le soulèvement des populations suite à l'éclatement de tuyaux dans le village et l'inondation de plusieurs maisons en l'Etat avait enclenché une recherche de solution. C'est cette perspective que l'UE a accepté d'appuyer la construction de l'émissaire qui n'a pas vocation de régler définitivement les questions d'assainissement.

28. Le principe d'adhésion communautaire : l'UE ne financera que si et seulement si les populations adhèrent et acceptent le projet. C'est pourquoi, le dialogue et la discussion

entre l'Etat et les communautés de Cambérène demeurent aujourd'hui une condition essentielle pour la faisabilité du projet.

29. La rigueur des procédures : l'UE et l'Etat du Sénégal sont tenus d'engager à la date du 17 octobre 2010 les dépenses relatives à la réalisation du projet évalué à près de 12 milliards. Vue la situation actuelle (décrite par l'ONAS comme par le Collectif de Cambérène), il est plus qu'urgent de faire quelque chose pour améliorer le cadre de vie des populations.

A la suite de ces communications, un débat contradictoire et constructif s'est instauré entre l'ensemble des participants dont l'objectif est recherché des solutions consensuelles. Les idées fortes retenues sont :

- Des contradictions sur les données et les explications techniques de l'opportunité de l'émissaire à Cambérène ont été soulevées. Sur cette question, il est demandé d'approfondir la réflexion en organisant une rencontre technique entre l'ONAS, l'UE et le comité scientifique du collectif de Cambérène pour le recadrage vers un projet collectif.
- Toutes les parties prenantes ont jugé qu'il faut agir, et que la situation actuelle ne peut plus durer. Dans cette perspective nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas réaliser le projet et de perdre par conséquent le financement destiné aux populations.



- Le manque de communication et la non implication des populations dans les processus de mise en œuvre du projet avec le développement de la primauté du technique sur le social et l'absence de cadre de concertation entre les parties prenantes pour une appropriation du projet.
- La préservation des plages qui sont de plus en plus privatisées et mal entretenues : éviter de transformer la plage de Cambérène en dépotoir, un deuxième exutoire pour les eaux usées et non traitées, une bouche de pollution...

Masse 5 : Les canaux à ciel ouvert de Rufisque

La Direction départementale de la Planification de la Mairie de Rufisque, représentée par Monsieur Boubacar Khalil Ndiaye a introduit cette masse par une présentation situationnelle des canaux à ciel ouvert de Rufisque.

30. Situation géographique : Située à 25 km au sud-est de Dakar, Rufisque constitue le passage obligé pour entrer dans la capitale du Sénégal ou en sortir par la route. Sa particularité est qu'elle est le seul département à comprendre une zone urbaine et rurale. Mais l'image que la vieille ville donne se limite généralement à l'architecture coloniale et à l'insalubrité que charrient, entre autres, ses 14 km de canaux à ciel ouvert qui serpentent son territoire.

31. Une mauvaise de Rufisque : Rufisque est également malade de la mauvaise gestion de ses ordures ménagères ainsi que d'un plan directeur d'assainissement qui tarde à être appliqué dans son intégralité. Rufisque et sont à l'origine de son insalubrité, les populations réclament qu'ils ne soient plus désormais à ciel ouvert. Les populations réclament la fermeture des canaux.

32. Les causes : Rufisque présente aujourd'hui un visage très alarmant. De nouveaux quartiers sont nés de son urbanisation galopante avec des lots de problèmes : insalubrité, maladie des mains sales, mauvaise gestion des ordures ménagères..., qui viennent s'ajouter au calvaire que génèrent les 14 km de canaux à ciel ouvert. En effet, la ville compte actuellement treize canaux d'une longueur de 12 km. L'évacuation des eaux pluviales à Rufisque était, à l'origine, dévolue aux canaux à ciel ouvert.

33. Les infrastructures : Ces infrastructures sont à ciel ouvert pour l'écrasante majorité et ont été mises en place durant la période coloniale. En l'absence d'un système d'évacuation efficace, ces canaux reçoivent des eaux usées chargées de particules solides et même de déchets solides. D'où un écoulement très lent, voire même une stagnation en saison sèche. L'environnement urbain est ainsi dominé par l'insalubrité des quartiers et par l'absence d'équipements d'assainissement.

34. Les solutions : Les populations riveraines n'en réclament plus que la fermeture des canaux, et l'application d'un plan directeur d'assainissement et le respect des engagements de la commune et de l'Etat.

A l'issue de cette présentation, ces idées fortes ont été développées par les participants.



- Regretter l'image négative que Rufisque renvoie. Ces canaux choquent à l'œil nu. A défaut de la fermeture de ces canaux, il faut travailler pour leur réhabilitation et leur réaménagement en vue de les rendre agréables à voir.
- Le détournement de la fonction traditionnelle des canaux qu'ils n'accomplissent plus et qu'il faut leur permettre d'assumer en les réhabilitant, 'puisqu'ils se sont complètement détériorés.
- L'action des populations qui ont dénaturé l'utilisation des canaux à ciel ouvert, en y déversant leurs ordures qui bloquent la circulation des eaux vers la mer.

3. RECOMMANDATIONS

En lien avec le PEPAM

1. Poursuivre et approfondir l'échange d'information et de pratiques entre le PEPAM et ANE
2. Mettre en place un organe de coordination des différentes interventions en lien avec l'assainissement.
3. Accélérer la mobilisation de nouveaux financements au moins à hauteur du gap identifié.
4. Diversifier les options technologiques afin de permettre au plus grand nombre d'intervenants de déployer rapidement des réalisations.
5. Faire un plaidoyer pour un relèvement sensible des allocations budgétaires internes en faveur de l'assainissement rural.

En lien avec les inondations

1. Les participants constatent avec vigueur que tous les problèmes relatifs aux inondations sont connus et évalués que la solution n'est pas de pomper les eaux mais de trouver des actions durables ;
2. Mettre en place un plan d'action à court et moyen termes par lequel l'ensemble des acteurs concernés seront mobilisés.
3. Impliquer de façon effective et efficace les organisations de société civile surtout les communautés de base organisées dans les processus de gestion des inondations (prévention, information et l'éducation des citoyens de la maison à l'école en passant par la rue)
4. Revenir à une cohérence institutionnelle par rapport à la gestion des questions liées à l'assainissement pour une meilleure coordination des actions et surtout en rapport avec les grands travaux exécutés par l'APIX, l'AATR....
5. Respecter le plan directeur de l'urbanisme qui prend en compte le lit naturel des eaux pour éviter les habitations anarchiques.
6. Organiser avec les collectivités locales un atelier d'information et de partage sur la situation des inondations en utilisation au maximum les données disponibles auprès de l'ONAS.

En lien avec la Baie de Hann

1. Mettre en place un observatoire du littoral rassemblant toutes les parties prenantes pour une gouvernance inclusive permettant de développer une synergie entre les acteurs de Hann pour impacter sur des solutions durables.
2. Amener les industriels à faire face à leur responsabilité dans la pollution de la baie avec application stricte du principe « pollueur-payeur » avec des mécanismes transparents.

3. Encourager et soutenir les activités économiques alternatives des populations riveraines (notamment l'exploitation des algues) pour permettre une meilleure exploitation de la baie de Hann.
4. Impliquer les communautés riveraines dans le suivi et la pérennisation des projets de dépollution pour une meilleure gestion au quotidien (transfert des équipements des projets aux associations de base et/ou Collectivités locales).
5. Appuyer un fond social pour accompagner les initiatives locales en matière de dépollution et de l'assainissement
6. Travailler en concert avec le Conseil régional pour reclasser la baie de Hann dans le cercle des baies les plus belles du monde

En lien avec l'Émissaire de Cambéréne

1. Encourager le dialogue en mettant place un Comité tripartite (Etat, DCE et Acteurs Cambéréne) Etat : ONAS et PSON, DCE : Chargé de l'assainissement, AC : Collectif, Collectivité locale.
2. Mandat du comité : Amorce un dialogue politique et citoyen sur l'émissaire de Cambéréne afin d'amener l'ensemble des parties prenantes à un projet collectif pour améliorer les conditions du cadre de vie des populations de Cambéréne et environ.
3. Objectifs du comité :
 - Travailler à dégager des consensus forts et des compromis entre les différentes parties prenantes.
 - Travailler à réappropriation du projet de l'émissaire (faire accepter le projet à tous les acteurs surtout les populations de Camberene).
 - Dégager des mesures durables d'accompagner du projet
 - Réfléchir sur des actions englobantes sur l'assainissement de Cambéréne
4. Feuille route
 - Rencontres sectorielles (atelier d'information et d'échange DCE, Etat et Communauté de base)
 - Rencontres techniques (ONAS et Comité scientifique = DCE)
 - Rencontres tripartites (Etat, DCE et communauté)
 - Rencontres Communauté (chef religieux et coutumiers)
 - Travailler sur une stratégie de communication sociale
 - Mettre en place un dispositif d'appui et accompagnement communautaire autour du projet
5. Il est donné mandat à la Plate-forme des ANE d'accompagner le processus de facilitation pour rapprocher les propositions dans un climat de confiance mutuelle et de dialogue constructif.

En lien avec les canaux à ciel ouvert de Rufisque

1. Organiser en partenariat avec l'antenne départementale de Rufisque un atelier d'information sur les canaux à ciel ouvert en y associant le maximum d'acteurs locaux.
2. Exiger la fermeture des canaux, et l'application d'un plan directeur d'assainissement et le respect des engagements de la commune et de l'Etat.
3. Cultiver le comportement citoyen et responsable des populations en développant des campagnes IEC et en impliquant les communautés de base organisées.

Recommandations globales

1. Formaliser le partenariat Conseil régional et Plate-forme des ANE ;
2. Systématiser les genres rencontres sectorielles d'information sur les politiques publiques entre Etat, ANE et PTF;
3. Organiser spécifiquement des rencontres avec les élus sur les questions d'assainissement ;
4. Vulgariser les résultats de l'atelier ;
5. Elaborer un Plan d'action pour chacune des masses (Inondations, Baie de Hann, Cambérène, Rufisque) abordées à l'occasion de l'atelier, pour un suivi spécifique des recommandations.

4. ANNEXES

- **Termes De Références**
- **Liste des participants**

TDR Groupes thématiques de réflexion sur les politiques sectorielles au Sénégal

Termes de référence du cabinet chargé de la facilitation de l'atelier d'information et de partage sur l'Aide budgétaire au Sénégal

Juin 2010

I/ CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La plate-forme des acteurs non étatiques pour le suivi de l'Accord de Cotonou regroupe les organisations faîtières de la société civile, des syndicats et du secteur privé les plus représentatives du Sénégal. L'Accord de Cotonou, dans ses principes fondamentaux stipule à l'Article 6 : « les acteurs de la coopération comprennent (i) les autorités publiques (locales, nationales et régionales) ; (ii) les acteurs non étatiques « regroupant » le secteur privé, les partenaires économiques et sociaux, y compris les organisations syndicales ; la société civile sous toutes ses formes selon les caractéristiques nationales. » Quant à l'article 2, il indique qu' « ...outre l'Etat en tant que partenaire principal, le partenariat est ouvert à différents types d'autres acteurs, en vue de favoriser la participation de toutes les couches de la société, du secteur privé et des organisations de la société civile à la vie politique, économique et sociale.... »

Sous ce rapport, la plate-forme vise l'objectif global de :

- promouvoir de nouveaux partenariats entre les membres, les autorités publiques et les partenaires au développement notamment l'UE,
- Renforcer la participation des A.N.E au dialogue politique, social, économique et culturel, à la définition, au suivi et à l'évaluation des politiques et stratégies de développement par la mobilisation et la systématisation des contributions techniques des membres sur les défis du développement.

Cette initiative nationale s'inscrit dans le développement des partenariats public-privé (PPP).

C'est pourquoi, la plate-forme a mis en place un dispositif organisationnel pour assurer l'atteinte des objectifs ci-dessus cités. Dans ce cadre, elle a mis en place des groupes thématiques prenant en charge les divers secteurs de développement du Sénégal.

Objectif spécifique :

capitaliser les expériences et les bonnes pratiques en matière de dialogue politique Etat/ANE et AL/ANE, de contribution des ANE aux politiques publiques, d'implication

des ANE dans les programmes de lutte contre la pauvreté, de renforcement de la gouvernance locale participative.

A l'occasion de l'exercice de Planification stratégique, les membres ont identifiés des thématiques en lien avec le **Programme ANE incluant la Culture et les Migrations**, comme devant faire l'objet de réflexion et de contributions aux politiques publiques. Ainsi le présent plan d'actions prévoit d'installer et/ou de poursuivre les travaux déjà engagés par les Groupes thématiques, sur les secteurs suivants:

- i. démocratie, liberté et droits de l'Homme,
- ii. assainissement-environnement,**
- iii. commerce et intégration sous régionale
- iv. migrations,
- v. culture,
- vi. Appui budgétaire (incluant les secteurs de l'Education et de la Santé).

Chaque groupe rassemble les principaux ANE intervenant dans les secteurs concernés. Un dialogue est initié avec les départements techniques ministériels de tutelle sur les politiques publiques et les programmes en cours. Des études critiques sont réalisées sur la base de recommandations des ANE et sont ensuite transmises officiellement à l'Etat pour une demande de prise en compte dans les politiques publiques.

Il s'agit plus spécifiquement de :

- Décrire la situation de référence en mettant l'accent sur les contraintes et sur leur nature.
- Présenter les grandes lignes de ces politiques (objectifs, axes stratégiques, dispositif institutionnel, acteurs majeurs, budget, etc..)
- Faire le diagnostic des politiques en mettant en exergue :
 - a) Les résultats généraux
 - b) les acquis et aspects positifs
 - c) les défaillances et manquements.
- Faire des recommandations spécifiques à chaque niveau (élaboration, mise en œuvre, suivi évaluation des politiques).

STRATEGIE :

- Organisation de six ateliers de partage, d'information au cours desquels tous les acteurs concernés en tant que maître d'œuvre de la thématique seront conviés ;
- Présentation d'exposés détaillés par des personnes ressources à identifier sur l'ensemble des actions et des résultats enregistrés à la suite des différentes réflexions menées autour des stratégies et autres actions à mener pour mobiliser l'ensemble des segments de la société sénégalaise concernés ;
- Recueil des recommandations des ANE sur les différentes thématiques ;
- Réalisation d'études complémentaires sur les secteurs ciblés ;
- Elaboration des « Cahiers du citoyen » sur la base des analyses réalisées et des recommandations des ANE sur les secteurs ciblés, à transmettre à l'Etat pour prise en compte dans les politiques publiques.

Atelier de Réflexion sur l'Assainissement au Sénégal

Il a été convenu d'organiser un Atelier de Réflexion sur l'Assainissement au Sénégal les 29 et 30 juin 2010. Cet atelier se tiendra au Centre National de Ressources en Education (CNRE) sis à Mermoz.

Principaux résultats attendus :

- Les Acteurs non étatiques sont mis à niveau sur les programmes d'assainissement au Sénégal ;
- Un diagnostic mettant en exergue les forces et faiblesses dans la mise en œuvre des projets ciblés par l'atelier est réalisé (Gestion des inondations à Dakar, Dépollution de la Baie de Hann, Emissaire de Cambéréne, les canaux à ciel ouvert de Rufisque);
- Les principaux axes d'intervention à même de contribuer à lever les contraintes majeurs identifiées dans les projets ciblés sont identifiés.
- Un Cahier de recommandations sur les différents projets d'assainissement ciblés par l'atelier à soumettre aux autorités compétentes du Secteur pour leur prise en compte dans le document de politique sectorielle est élaboré.

Méthodologie :

L'atelier se déroulera sur deux jours selon la méthodologie suivante :

1. Une série d'exposés par des experts issus des départements étatiques compétents, d'experts indépendants et des acteurs concernés par les secteurs pour établir l'état des lieux ;
2. Questions de clarification et débats sur les exposés par les participants
3. Etablissement du cahier de recommandations par les participants
4. Elaboration du document de synthèse par le consultant chargé de la facilitation des deux ateliers

Mission du Cabinet

Un cabinet est recruté pour faciliter l'ensemble des travaux de l'atelier, à cet égard les tâches spécifiques du Cabinet sont les suivantes :

1. Préparer les termes de référence des différents intervenants à l'atelier
2. Collecter l'information technique et scientifique des différents intervenants
3. Coordonner l'élaboration des différents rapports de séance
4. assurer le paiement des indemnités des personnes ressources intervenant dans le cadre des séances
5. Elaborer le document final du cahier de recommandations des participants et le rapport de synthèse de l'atelier

Chronogramme

Horaires	Activités	Responsables
Jour 1		
9h- 9h30	Mise en place des participants	PF-ANE
9h30- 10h	Ouverture des travaux : - Mot de bienvenue CNRE - Mot de bienvenue de la plate-forme des ANE - Ouverture officielle	
	Présentation des participants	Participants
	Négociation et adoption des objectifs de l'atelier	Facilitateur
10h- 10h30	Pause café	PF-ANE
10h 30-12h	Présentation des communications : Le PEPAM	PEPAM
12h-13h	Discussions : questions et débats de clarification et Synthèse générale	Facilitateur
13h-14h15	Pause déjeuner	
14h15-15h15	1. Masse 1 : la gestion des inondations a Dakar 1.1. Quelles explications techniques ? 1.2. Qui fait quoi ? rôle et responsabilité de chaque acteur. 1.3. Quelles gestions pour les collectivités locales ? 1.4. quelles implications pour les ANE ?	ONAS Conseil régional ANE
15h15-16h15	2. Masse 2 : La baie Hanne 2.1. Quelles explications techniques ? 2.2. Qui fait quoi ? rôle et responsabilité de chaque acteur. 2.3. Quelles gestions pour les collectivités locales ? 2.4. quelles implications pour les ANE ?	ONAS
16h 15 -17 h15	Discussions : questions et débats de clarification et Synthèse générale	Facilitateur
Jour 2		
9h30- 10h	Lecture et validation du compte rendu du jour 1	Facilitateur
10h- 10h30	Pause café	
10h30- 11h15	3. Masse 3 : L'émissaire de Cambérenne 3.1. Quelles explications techniques ? 3.2. Qui fait quoi ? rôle et responsabilité de chaque acteur. 3.3. Quelles gestions pour les collectivités locales ? 3.4. quelles implications pour les ANE ?	ONAS CL Cambérenne
11h15- 13h	Discussions : questions et débats de clarification et Synthèse générale	Facilitateur
13h-14h15	Pause déjeuner	
14h15-15h15	4. Masse 4 : Les canaux à ciel ouvert de Rufisque 4.1. Quelles explications techniques ? 4.2. Qui fait quoi ? rôle et responsabilité de chaque acteur. 4.3. Quelles gestions pour les collectivités locales ? 4.4. quelles implications pour les ANE ?	CL Rufisque
15h15-16h30	Discussions : questions et débats de clarification et Synthèse générale	Facilitateur
16h30-17h	Evaluation	Facilitateur

Liste des Participants :

N°	Prénoms et Nom	Structure	Téléphone	courriel
1	Moctar Wone	PEPAM	77 630 72 97	moctarwane@gmail.com
2	Abdou Diouf	Enda Graf/ Eau -Vie- Environnement	77 450 64 43	abdoudiouf@graf-eve.org abdoumy@yahoo.fr
3	Assane Ndoye	Dekkil Tefees/PFANE Rufisque	77 418 82 89	dekkiltefees@yahoo.fr
4	Boubacar Khalil Ndiaye	Jokko FM/PFANE Rufisque	77 646 23 43	boubacarn@yahoo.fr
5	Maguette Fall	CONAC	77 636 87 03	Adec_cons@yahoo.fr
6	Seydina Niang	CL Cambérène	77 655 87 03	nianlay@live.fr
7	Mamadou Faye	CL Cambérène	77 522 27 67	Doufaye59@yahoo.fr
8	Noumou Ndiaye	RABEC	77 657 72 18	noumoundiaye@yahoo.fr
9	Babacar Fall	Association Siggil Hann	77 569 24 97	Bfall_mathew@yahoo.fr
10	Kantara Fall	CNEAP	77 643 86 48	fkantara@gmail.com
11	Libasse Hane	CL Cambérène	77 545 42 97	libasseh@yahoo.fr
12	Malick Diop	GRACOS	77 645 82 79	maalickdiop@yahoo.fr
13	Mame Saye Seck	UNSAS	77 646 86 95	mamesaye@yahoo.fr
14	Mamadou Danfakha	ONG ACRA	77 647 02 31 33 827 64 13	Danfakha74@yahoo.fr ongacradk@orange.sn
15	Mamadou Faye	CNTS	77 558 69 79	thiougary@yahoo.fr
16	Pape Senghane Diouf	CNES	76 697 08 73	papesenghaneDiouf@yahoo.fr
17	Cheikh Tavarez	Conseil Régional de Dakar	77 376 40 96	Cheikhou12@hotmail.com
18	Maïmouna Dieng	PFANE	77 647 31 40 33 869 45 40	contact@plateforme-ane.sn moune@arc.sn
19	Seydina Issa Ndiaye	IADDEP	76 661 69 50	Seydinan@gmail.com
20	Ndeye Bineta Ndoye	APECSY	77 651 81 17	layendoye@yahoo.fr
21	Papa Moussa Lo	ONG Défi	77 635 68 45 77 564 47 11	ongdefi@yahoo.fr
22	Ousmane Badiane	1 ^{er} vice président Conseil Régional Dakar	77 658 27 49	Bousmane2006@yahoo.fr
23	Amadou Sileyé Guissé	CNTS	77 630 56 62	aguisse@sones.sn
24	Mor Lat soukabé Faye	Conseil Régional Dakar	77 919 01 29	
25	Ousmane Diallo	ONAS/DET	77 450 91 24	Ousmane.diallo@onas.sn
26	Djibril Gueye	Forum Civil / Pdt PFANE Rufisque	77 561 83 04	Djibril.gueye@yahoo.fr
27	Mor Diakhaté	ALPHADEV/ Pdt Antenne régionale PFANE Dakar	77 641 22 93	mdiakhate@ongalphadev.org
28	Benjamin Faye	Autre Terre	77 558 45 23	benifay@yahoo.fr
29	Youssoûph Camara	CAJEF	70 106 95 24	convactionjef@gmail.com
30	Ousmane Dione	ONAS	77 569 67 71	Ousmane.dione@onas.sn
31	Djibrilou Bâ	SPIDS	33 824 44 24 77 639 05 10	dba@spids.sn badjibrilou@yahoo.fr
32	Gladys Senou	PFANE	77 444 22 68	ladyomla@yahoo.fr
33	Mamadou bocar Thiam	Siggil Hann	77 536 23 79	Mbthiam001@hotmail.com
34	Bernard Protte	CVD	77 666 26 59	bprotte@yahoo.fr
35	Babacar Owens Ndiaye	SYNAC/CSA	77 353 02 07	babacarowens@gmail.com
36	Babacar Tambédou	Siggil Hann	77 215 54 79	aidasowbaby@hotmail.fr
37	Abdoulaye Mbaye	ONAS/DET	77 450 80 03	Abdoulaye.mbaye@onas.sn
38	Frédéric Fourtune	DUE	33 889 11 00	Frederic.fourtune@ec.europa.eu
39	Kader Konaté	ONAS	33 859 35 45 77 645 45 52	kader.konate@onas.sn

40	Alioune Niang	ONAS	77 636 67 10	Alioune.niang@onas.sn Alioune_niang2004@yahoo.fr
41	Mamadou Ben Ngom	PFANE	33 869 45 40	contact@plateforme-ane.sn